

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 43 (1909)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rambeau de Sapin

paraissant chaque mois.

Neuchâtel, le 1^{er} Décembre 1909.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.
Abonnement: fr. 2,50 pour la Suisse et fr. 3.- pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: fr. 2,60 pour la Suisse,
fr. 3,50 pour l'étranger.

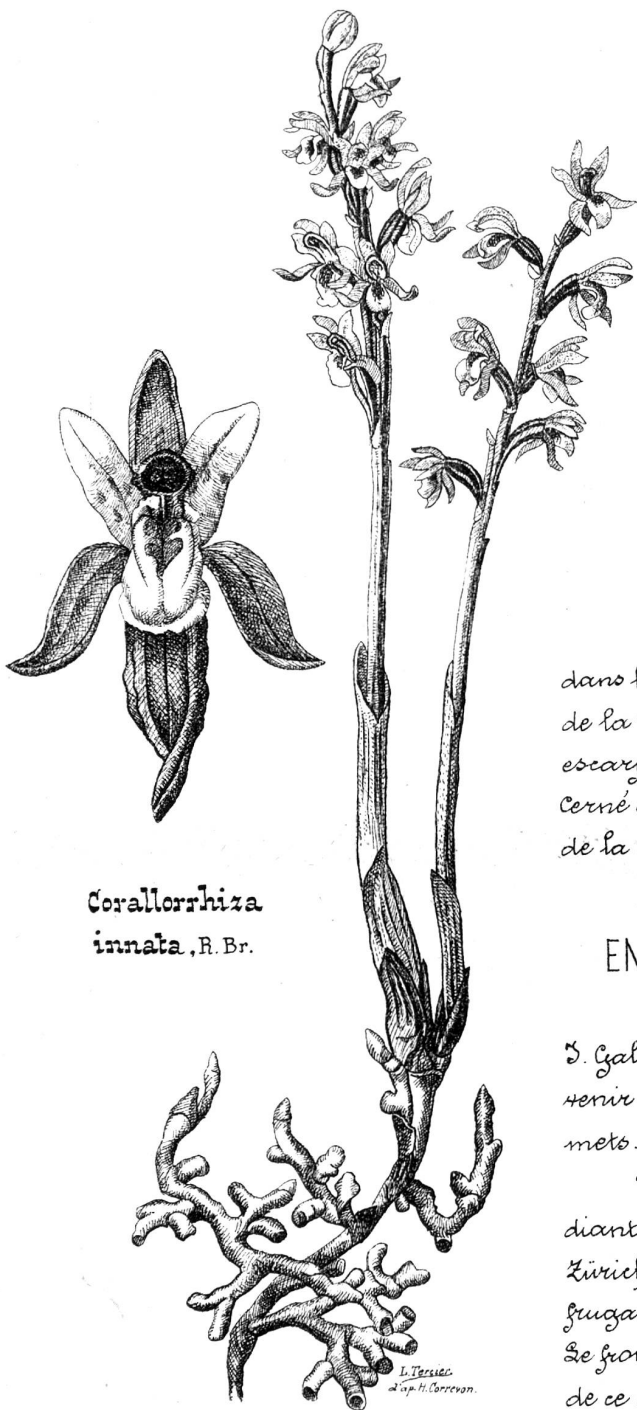
MONOGRAPHIE DU CORALLORRHIZA DE NOTRE JURA

Le 13 Mai 1760, la faculté de médecine de Bâle entendait soutenir une thèse inaugurale du D^r Jean-Jacques Châtelain, de la Neuveville, que son nom de famille et la désignation ambigue de Neostadensis (pour Neustadt, soit la Neuveville) avait fait prendre pour un Neuchâtelois; de là la présence de cette intéressante monographie à la Bibliothèque publique de Neuchâtel. L'auteur, m'apprend le D^r V. Gross, de la Neuveville, naquit dans cette ville le 15 Mai 1735, de J. J. Châtelain et de Rose née Chiffelle, et y mourut le 29 Avril 1791, âgé de 56 ans; il y pratiquait en 1780⁽¹⁾

Cette dissertation inaugurale, dédiée à Albert de Haller, eut pour cause déterminante la demande que ce célèbre botaniste, alors rentré à Berne, avait adressée l'été précédent à Châtelain, de reprendre l'étude de cette Orchidée. Celui-ci se rendit dans ce but à la Drésine et, constatant que la plante jurassique différait de celle de la Saponie, vu les mots «nectarii labro trifido» indiqués dans les trois publications de Linné, caractère que, non plus que Gagnebin (de la Ferrière), Châtelain ne constata jamais dans la plante jurassique, il désigna la première sous le nom de Corallorrhiza trifida, constituant ainsi un genre spécial⁽²⁾, que Haller adopta dans son C. Ruppil, nom qu'il attribuait à la plante du Jura, vu que ni le genre Ophrys, ni celui de Neottia, auxquels Linné avait successivement attribué cette plante, ne lui convenaient. L'espèce suisse aurait donc été différente du type précédemment connu. Châtelain la caractérise comme suit: «nectarii labio integro». Il est permis de se demander si un labelle, parfois réfléchi au point de paraître crénelé et orné à sa base de deux petites dents latérales, constitue réellement un caractère différentiel suffisant pour y voir autre chose qu'une simple variété de la plante scandinave? Châtelain lui-même se pose la question, d'autant plus que, faute d'avoir sous les yeux un exemplaire authentique de la plante scandinave, il se voyait fort embarrassé de répartir les quelque vingt synonymes existant alors. Après lui, les diverses flores ont réuni au C. innata, R. Br., que Richard voulait appeler C. Halleri, la plante jurassique, sans même en faire une variété, bien que Gaudin dise de notre plante: «labellum indivisum», tandis que Grenier et Godron donne les lobes latéraux comme très petits. Quant à la structure et au nombre des étamines du Corallorrhiza,

(1) Le D^r Ab. Ch. Châtelain, qui pratiquait au XIX^e siècle à la Neuveville, ne descendait pas de J. J. Châtelain. (D^r V. Gross).

(2) Déjà proposé, il est vrai, par Ruppil, dans sa 3^e édition de la Flore d'Iéna.



Corallorrhiza
innata, R. Br.

le jeune botaniste de la Neuchâtel avertit qu'il faut les étudier sur les fleurs non complètement ouvertes. Leur nombre de quatre prouverait que cette plante appartient à la Gynandrie-Tétrandrie de Linné.

Il est singulier de constater à quel point la dissertation de S. S. Châtelain a passé inaperçue; Gaudin, si exact pour les sources suisses de la flore helvétique, ne la mentionne pas, et, quant aux localités indiquées dans cet opuscule, dit simplement: «circa la Drévine Châtelain». Bien que dès lors cette plante ait été constatée dans bon nombre d'autres localités jurassiennes, voici celles que ce dernier indiquait: «au Ood d'Ane, à la Sombaille, aux Soux-dessus, à la Combe de Belée, au chemin à la Saques, dans la possession d'Adam Dumont et au Saignelet de la Ferrière (Gagnelin); à la Drévine, dans les forêts escarpées fournies de mousse, en particulier dans la Cerné de David Matthey-Claudet; à la loge et à la Combe de la Racine (Châtelain)⁽¹⁾»

D^r Ed. Cornaz.

ENCORE LA NOURRITURE DES LIMACES

J'ai lu avec intérêt la notice suggestive de M. S. Gallet⁽²⁾ sur le menu des limaces, et je me permets de venir ajouter un appoint à cette succulente carte des mets. Voici les faits.

Un jour, il y a longtemps, hélas! nous autres, étudiants en l'art forestier, travaillions dans la forêt de Zürichberg. Nos sacs, contenant les provisions pour le frugal repas de midi, avaient été déposés sous un arbre. Le fromage formait, cela va sans dire, le principal mets de ce dîner, grâce à son prix alors encore modique, grâce aussi à la simplicité de nos mœurs.

Quelles ne furent pas ma stupeur et mon indignation, en déboulant mon sac, d'y trouver une grosse limace! Flairant sans doute le parfum du Gruyère... de Zürich, elle avait réussi à se faufiler dans mes effets et s'était déjà taillé une belle brèche dans la pièce de résistance

(1) Voyez aussi à ce sujet dans le Vierteljahrsschrift der naturforschenden Gesellschaft in Zürich, L. III 1908, 4^e Livraison, p. 529, une note de MM. H. Schinz et A. Thellung.

(2) Rameau de Septembre 1909.

de mon festin. Oh, la vilaine bête! Si mon premier mouvement fut d'écraser sous le talon ce commensal peu ragotant, la curiosité scientifique modéra cependant ma brutalité de propriétaire légal piqué au vif. Sa leçon de chose, donnée avec tant de sans-gêne, nous amusa. Il valait la peine d'observer jusqu'ou irait la voracité de ce mollusque, qui semble ne pouvoir s'attaquer qu'à de délicates feuilles de pain de coucou. Rapportant notre arrêt, nous accordâmes la vie sauve à notre limace, à la seule condition qu'elle continuerait son repas sous nos yeux. Sans se faire prier, elle s'exécuta de bonne grâce et rongea avec zèle et persévérance les croûtes de fromage que nous lui abandonnâmes. Notre indignation se changea ainsi en reconnaissance pour cette belle démonstration.

Après cette aventure, j'ai quelque peine toutefois à considérer ce gluant hôte de nos tailhies comme aussi inoffensif qu'on veut bien le dire. Au point de vue moral, je dois tout au moins le signaler comme irrespectueux des approvisionnements d'autrui confiés à la foi publique. Quoiqu'il en soit, nos limaces paraissent être en tout cas passablement omnivores, et elles semblent assumer, parmi la philosophique gent des gastropodes, l'honorable et utile rôle de notre pourceau domestique.

A. P...y.

POURQUOI LES ÉCUREUILS FONT-ILS TOURNER LA ROUE DE LEUR CAGE?

C'est toujours avec tristesse que j'ai songé aux écureuils enfermés dans des cages. J'ai toujours pensé que leur place devrait être sur les arbres et que la captivité devait leur être extrêmement pénible. La roue creuse, généralement jointe à leur cage et qu'ils ont l'habitude de mettre en mouvement, me paraissait être une aggravation de leur peine et me faisait songer à Tantale et aux Danaïdes. J'admettais comme un axiome que l'écureuil ne fait tourner sa roue qu'involontairement, c'est-à-dire en bondissant dans le fol espoir d'en sortir. Aussi me suis-je souvent dit que je n'encagerais pas des écureuils et qu'en tous cas, si cela m'arrivait, je ne leur donnerais pas de cage à roue.

Or, le 21 Septembre passé, on fit présent à ma fille de deux écureuils qui furent pris tout petits l'an dernier et semblent actuellement adultes. Ma fille fut si heureuse du présent que je consentis à ce que leur cage fut placée sur la tablette de la fenêtre de mon bureau. Une cage d'environ 30 cm. X 30 cm, communiquant avec une roue mobile de mêmes dimensions! On nous expliqua que, le soir, on faisait passer ces animaux dans une caisse garnie de paille, dont on appliquait l'étroite ouverture contre la porte ouverte de la cage. Si un de ces écureuils qui est rouge est un peu plus gros que son camarade dont le pelage est presque noir, il est très vif et passe souvent dans la roue qu'il fait tourner durant des heures presque sans arrêt. L'autre, le noir, reste presque immobile la majeure partie de la journée dans la moitié fixe de la cage. J'étais sur le point de me procurer une cage plus vaste, lorsque j'eus l'idée de laisser celle-ci ouverte en permanence à titre d'essai. Dès lors, c'est-à-dire dès la fin de Septembre, soit depuis plus d'un mois, nous avons nos deux écureuils en liberté dans la pièce qui mesure près de 40 mètres carrés. Près de leur cage, une caisse en carton, garnie d'ouate qu'ils ont consciencieusement charpennée et au côté de laquelle ils ont percé un trou, leur sert de nid.

L'écureuil noir ne profite guère d'une liberté si étendue que pour aller chercher ses aliments

dans une assiette voisine, toujours bien garnie. Il reste de préférence dans son nid ; quelquefois, il entre dans la cage, rarement dans la roue ; il ne quitte jamais volontairement la tablette de la fenêtre, qu'il regagne aussitôt que possible si on le transporte ailleurs, par exemple dans une pièce voisine dont on laisse la porte ouverte. Le rouge fait de même si on l'éloigne de force ; il grimpe par contre quelquefois sur les tentures et va aussi se percher de temps en temps sur la bibliothèque, surtout lorsqu'il joue avec le jeune chat. Mais il quitte rarement la tablette de la fenêtre et n'aime pas s'éloigner de sa chère cage dans laquelle il passe volontairement la plus grande partie de son temps à faire tourner la roue avec un entrain vraiment comique. Un soir, près de minuit, j'avais encore la visite d'un ami, et nous causions à mi-voix tandis que les écureuils dormaient dans leur caissette enveloppée d'une demi-obscureté ; soudain, nous vîmes le rouge, « le Rodzet », comme nous l'appelons, sortir de son nid, entrer dans sa cage et faire pivoter la roue à toute vitesse avec un plaisir visible. (A suivre). Armand Gaille.

64^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB JURASSIEN AU BUFFET DE LA GARE DE CHAMBRELIEN

Le 7 Novembre a eu lieu la 64^e assemblée générale du Club jurassien, sous la présidence de M. S. Rochat, président central. Le rapport présidentiel constate la marche ascendante de la Société. Ses sections rendent compte à leur tour de leur activité. Dans toutes, règne la bonne entente. Neuchâtel, Cravero et Fleurier en particulier déploient beaucoup d'initiative et font preuve de travail soutenu.

La Société décide de ne pas s'affilier au Touristen-Club qui a son siège à Berne, le but qu'il poursuit n'étant pas le même que celui du Club Jurassien.

Après avoir entendu le rapport de la Commission spéciale, l'assemblée décide à une très forte majorité que sa propriété du fond du Creux-du-Van doit conserver intact son caractère sauvage et original et qu'il n'y sera, pour le moment du moins, fait aucune coupe de bois. Le Club ayant antérieurement renoncé à édifier la Table d'orientation de la Tourne et ne voulant pas s'attribuer la somme récoltée dans ce but, au moyen des cachemailles, décide d'en faire don par moitié à la Société des Sentiers des Gorges de l'Aar et à la Société du Parc du Creux-du-Van.

La Section de la Chaue-de-Fonds est nommée section directrice et présidera pour deux ans aux destinées du Club.

A nos abonnés. - La Rédaction du « Rameau de Sapin » adresse à tous ses abonnés ses vœux sincères pour la nouvelle année. Elle compte sur leur fidélité et fera de son côté tous ses efforts pour maintenir l'intérêt du journal. Elle serait heureuse, en particulier, que les lecteurs qui auraient quelque vœu à formuler ou quelque idée à lui proposer voulussent bien l'en aviser. Il en serait tenu compte avec toute la bonne volonté possible.

Avis. - Ceux de nos abonnés qui n'auraient pas reçu au complet les douze numéros de 1909 sont priés d'adresser leur réclamation le plus tôt possible à la Rédaction.

Rappelons encore qu'on peut acquitter dès maintenant le montant des abonnements pour 1910 dans tous les Bureaux de poste.

L'abonnement au Rameau de Sapin est un des cadeaux les plus judicieux et les plus appréciés que l'on puisse faire à un jeune homme.